



## **Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques**

### **PRÉAMBULE**

#### **Définition : Bureau d'accueil touristique (BAT)**

Il s'agit de lieux d'accueil à vocation locale que ce soit à l'échelle d'un quartier, d'une localité ou d'un ensemble de municipalités avoisinantes. Les services offerts aux touristes couvrent principalement le territoire de l'entité desservie puisque **l'objectif est d'abord la rétention de la clientèle sur place** et, de façon secondaire, dans la région touristique d'appartenance. Le bureau d'accueil doit offrir le guide touristique de sa région parmi sa documentation disponible pour les visiteurs.

#### **Diffusion des guides touristiques officiels des Associations touristiques régionales (ATR) et banques d'information permanente et mise à jour pour les PRODUITS TOURISTIQUES**

Un BAT doit disposer du guide de la région touristique du bureau d'accueil et disposer d'un guide de chacune des régions du Québec pour consultation et détenir une banque d'information permanente et mise à jour des produits touristiques sur l'entité territoriale désignée. Une banque d'information sur les renseignements usuels à la clientèle doit également être composée (ex. : cartes routières, hôpitaux, Info-Santé, police, références météo, états des routes, etc.)

#### **Source :**

***Extraits de la politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristique contenu dans le guide des critères d'agrément produit par la direction de l'accueil touristique du Ministère du Tourisme***

# Politique d'affichage au bureau d'accueil touristique (BAT)

## 1. Consigne des dépliants

Attendu que la municipalité d'Eastman est l'unique gestionnaire du bureau d'accueil touristique d'Eastman et que la vocation d'un bureau d'accueil touristique est de faire la promotion de sa localité, seules les entreprises d'Eastman offrant des produits et services touristiques sont autorisées à laisser leur dépliant en consigne gratuitement.

Détails des produits et services touristiques admissibles :

- Hébergement  
L'entreprise doit détenir sa classification et être reconnue comme telle auprès des instances municipales et touristiques régionales.
- Restauration  
L'entreprise doit être reconnue comme telle auprès des instances municipales et touristiques régionales.  
*Note : Pour une équité et uniformisation de l'information transmise, les menus sont tous affichés dans un cartable commun et mis à la disposition des usagers.*
- Attractions et événements
  - Arts et culture
  - Boutiques et artisans
  - Plein air et détente

Sont conservées sous forme d'une banque d'information dans un cartable, les entreprises offrant des produits ou services **d'usage courant** aux visiteurs :

- Alimentation (boucherie, dépanneur, épicerie, etc.)
- Automobile (garage, remorquage, station-service, etc.)
- Soins pour le corps (coiffure, massothérapie, etc.)
- Institution financière
- Maison et jardin (quincaillerie, centre de jardin, etc.)
- Santé (clinique dentaire et médicale, pharmacie, etc.)
- Accès internet

Bien que les projets immobiliers\* locaux ne sont pas reconnus comme un produit ou service touristique, la municipalité d'Eastman est sensible au fait que ses visiteurs peuvent devenir résidents temporaires ou permanents et c'est pourquoi elle les autorise à laisser en consigne leur dépliant promotionnel. Ces derniers seront exposés dans un présentoir commun pour une visibilité équitable. Aucun affichage sur les murs n'est permis.

\* Projets immobiliers : Développement résidentiel. Sont exclus les agents immobiliers et les particuliers.

En regard de la politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques, le guide de la région touristique officiel des Cantons-de-l'Est ainsi que tous les produits dérivés offert par l'ATR des Cantons-de-l'Est sont accessibles aux visiteurs. Les guides touristiques officiels des ATR du Québec sont également distribués aux visiteurs.

Seuls les bureaux d'accueil touristique (BAT)/ bureaux d'information touristique (BIT) ayant une entente d'échange de services avec celui d'Eastman pourront déposer leurs dépliants ou guides touristiques. Les entreprises touristiques situées sur le territoire du Canton de Potton ont accès gratuitement à la distribution de leurs dépliants à l'intérieur du BAT d'Eastman ; en contrepartie, il est possible pour celles de la municipalité d'Eastman de faire la même chose au BAT du Canton de Potton. Les municipalités ayant une entente de partenariat avec la municipalité d'Eastman pourront déposer gratuitement les dépliants de leurs entreprises touristiques au BAT d'Eastman (Stukely-Sud jusqu'en 2021).

Eastman étant partenaire de AMO et du projet de la Missisquoi-Nord, il est accepté que le dépliant touristique officiel de chaque municipalité participant à l'un ou l'autre des deux projets soit consigné au BAT d'Eastman. Il est également permis à ces dernières d'y afficher tout évènement à caractère touristique pour une période de 2 mois avant l'activité.

**Municipalités participantes** : Austin, Bolton-Est, Canton de Potton, Saint-Étienne-de-Bolton et Stukely-Sud

**Seules les entreprises touristiques de notre région ont l'opportunité de laisser leur dépliant en consigne**, mais doivent remplir le formulaire adéquat et déboursier les frais annuels de 50\$\* ; l'entente est valide à partir de la date de réception du chèque. Des frais additionnels de 50\$ par dépliant sont ajoutés aux frais de base dans le cas où une entreprise utilise plus d'un dépliant pour annoncer ses services.

## **2. Affichage**

Les entreprises ou organismes offrant un évènement à caractère touristique se déroulant à Eastman ont la possibilité de laisser une affiche promotionnelle ; ils ont priorité sur les événements des municipalités environnantes. L'affichage consenti est pour une période de 2 mois avant la date de l'évènement, à moins d'une affiche proposant plusieurs dates ou pour un spectacle étant offert sur une longue période.

Le format maximal accepté est de 12 x 18 et le type de matériel accepté est le papier (ou carton). Aucun autre type de format ou matériel publicitaire (ex. : Para post, bannière, cadre, etc.), n'est pas accepté.